

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THEZIERS**

Séance du 21 AVRIL 2022

Etaient présents : MF. ALLOSIA Vincent, CASTAN Catherine, DALLARA Philippe, FERRARI Hervé, GARCIA-FAVAND Murielle, GAZAVE Bérengère, ILDEVERT Corinne, LAZOU Christian, LEROY Mireille, MICHEL Christian, PATROUILLAUD Joëlle, PONGE Anthony, TARDIEU Adrien

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : ARTERO Geneviève à GARCIA-FAVAND Murielle

ABSENTS EXCUSES : DUPLAA Arnaud

Madame le Maire, à l'ouverture de ce Conseil Municipal annonce une minute de silence à la mémoire des deux Maires Gardois récemment décédés d'Aramon et de Salindres : L'assemblée du Conseil Municipal se lève et respecte la minute de silence.

1. Désignation du secrétaire de séance

Bérengère GAZAVE est désignée à l'unanimité.

DEL2022_025 – Vote des taux des taxes directes locales 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve.

DEL2022_026 – Vote des subventions aux associations

Commentaire : Monsieur MICHEL Christian demande le montant total des subventions accordé, Madame le Maire indique que celui-ci est de 18 500 euros.

Madame le Maire indique la volonté du Conseil Municipal d'accorder la subvention à l'école de musique d'Aramon pour faciliter l'accès des Théziérois à la culture.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (14-2) les subventions pour l'année 2022 comme suivant :

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
APEAT	3 000.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES ECOLES	1 000.00 €
AMIS DE SAINT-AMANT	400.00 €
SOCIETE DE CHASSE « La Diane Théziéroise »	1 500.00 €
LE CERCLE DU PRINTEMPS	3 000.00 €
THEZIERS SPORTS ENTRETIEN	400.00 €
FNACA	200.00 €
ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE	3 000.00 €
ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE « SECTION JEUNES »	1 500.00 €
ART FILS	500.00 €
CHATS LIBRES DE THEZIERS	500.00 €
ASSOCIATION LA BELLE EPOQUE	1 500.00 €
ÉCOLE DE MUSIQUE D'ARAMON	1 500.00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	500.00 €

DEL2022_027 – Renouvellement du contrat accompagnement dans l'emploi – dispositif Parcours Emploi Compétences

Commentaire : Madame PATROUILLAUD Joelle pourquoi la prolongation n'est que de six mois, Madame le Maire indique que c'est la réponse de pôle emploi.

Madame le Maire indique également que les remontées de la population sur l'implication et le sérieux de Madame G, sont très positives.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve.

DEL2022_028 – Création d'un poste permanent catégorie Rédacteur (secrétaire de mairie)

Commentaire : A la demande de Madame CASTAN Catherine l'identité du futur DGS de la commune est annoncé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame le Maire indique que le futur DGS étant catégorie B en remplacement de l'ancienne DGS qui était catégorie A, nécessite donc la création administrative du poste à la catégorie B.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal la création du poste catégorie B sera validée après le passage en Comité Technique.

DEL2022_29 Mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.)

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve.

FESTIVITÉS

Madame GAZAVE Bérengère indique le programme suivant :

- La fête votive 9.10.11 Juillet 2022, Taureau que le soir sur l'avenue de gare, Samedi Midi au cercle du printemps, dimanche midi bar des colonnes, dimanche soir paella sur la place du marché.
- Marché Nocturne jeudi 28 juillet 2022 sur la place de la mairie, PEÑA, jeux en bois sur le carré de l'église.

Madame GAZAVE Bérengère indique les projets de la commune suivant :

- D'une soirée Food Truck.
- Un marché de Noël.
- Une soirée du 31 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

1. Il est procédé à l'organisation du vote du 24 Avril 2022
2. Monsieur DALLARA Philippe informe :
 - Travaux AEP à venir sur Grand Rue et Montée du Moulin.
 - Nouvelle plateforme municipale de stockage en cour de création pour remplacement de celle du cimetière.

3. Madame PATROUILLAUT Joelle indique la présence de chenilles processionnaires vers le parking chemin de Coste : les services techniques iront voir.
4. Madame PATROUILLAUT Joelle évoque le sujet des Jardins Partagés :
 - Possibilité de création d'association
 - Le terrain retenu doit faire l'objet d'une recherche du puits, il est rappelé que vu le classement en PPRI aucune construction ne sera possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le maire
Murielle GARCIA-FAVAND